



Séance extraordinaire du 21 octobre 2025

Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix

Cette séance extraordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM.	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur Patrick Lavoie souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Ordre du jour

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. FRR : modifications apportées aux politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants de la MRC de Charlevoix
3. FRR – volet Projets spéciaux : octroi d'une aide financière
4. Fonds éolien de développement régional : octroi d'une aide financière à un promoteur
5. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à divers projets
6. GMR : octroi d'un contrat à Compospro inc. pour le traitement des matières organiques (2026)
7. Demande de commandite : Envol Charlevoix (Fête de Noël 2025)
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

SE-2025-17 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture du projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

SE-2025-18 2- FRR : MODIFICATIONS APPORTÉES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU les recommandations visant à proposer des modifications aux politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants de la MRC de Charlevoix adoptées le 28 mai 2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);



ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance de ces modifications et qu'elles ont fait l'objet de discussions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter ces modifications aux politiques de soutien aux entreprises et aux projet structurants pour supporter davantage les promoteurs de projets structurants et ainsi s'adapter aux besoins des entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix approuve les modifications proposées, tel que discuté et présenté et qu'un nouveau document soit publié sur le site web de la MRC afin de promouvoir les nouvelles politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), qui entrent en vigueur ce 21 octobre 2025.

SE-2025-19 3- PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2025;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Noël des découvertes	Ville de Baie-Saint-Paul (Dossier no PS2510-825)	3 500 \$ (2025)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées.

QUE monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



SE-2025-20 4- FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE Réseau Charlevoix Gestion d'équipements publics a présenté un projet à caractère social et économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 60 000 \$ et que la demande d'aide financière à la MRC se chiffre à 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 15 000 \$ à Réseau Charlevoix Gestion d'équipements publics pour le projet de Relance du train (saison 2025);

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document ou protocole d'entente intervenant avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

SE-2025-21 5- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROJETS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) Charlevoix;

ATTENDU QUE le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement;

ATTENDU QUE le comité de coordination a analysé deux projets soumis par des partenaires œuvrant au sein de ces chantiers et que ses membres ont formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière pour le financement de ces deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière pour supporter la réalisation de ces deux projets associés au plan d'action du DSI Charlevoix:



Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Accompagnement – Honoraires professionnels		
Octroi d'un contrat à Niska pour l'actualisation de la gouvernance du DSI Charlevoix	Niska	Coût du contrat : 16 320 \$ (avant taxes) Banque de 12 heures (2 040 \$) et frais de déplacement en sus si requis
Chantier Sécurité alimentaire		
Contre l'insécurité alimentaire par l'ancrage communautaire	DSI Charlevoix (MRC de Charlevoix)	20 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

SE-2025-22 6- GMR : OCTROI D'UN CONTRAT À COMPOSRO INC. POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (2026)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de proposition en vue de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Compospro Inc. concernant le compostage des matières organiques provenant de la collecte à trois voies de la MRC de Charlevoix (2026);

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition le 16 octobre 2025 présentée par et au nom de Compospro Inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise Compospro Inc. est située à La Malbaie, que la MRC de Charlevoix fait déjà affaire avec cette entreprise depuis plusieurs années pour le traitement de ses matières organiques et qu'il y a de nombreux avantages à poursuivre cette relation d'affaires;

ATTENDU QUE l'entreprise Compospro Inc. est actuellement en contexte de relance pour assurer la pérennité des opérations, justifiant le fait de conclure une entente annuelle de gré à gré avec Compospro, couvrant l'année financière 2026;

ATTENDU le tableau suivant qui résume la proposition (avant taxes) pour le compostage des matières organiques (2026):

	Tarif (\$/TM) (avant taxes)	Volume estimé (TM)	Coût estimé
Compospro Inc.	106,95 \$	1 000	106 950 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de gré à gré relatif au compostage des matières organiques (2026) à l'entreprise Compospro Inc. au taux de 106,95 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit mandatée pour signer tout contrat ou document avec l'entreprise Compospro Inc. pour les services et tarifs ci-haut mentionnés et ce, conformément au devis d'appel de proposition transmis à l'entreprise soumissionnaire et comportant diverses modalités administratives visant à assurer le respect dudit contrat.

SE-2025-23 7- DEMANDE DE COMMANDITE : ENVOL CHARLEVOIX (FÊTE DE NOËL 2025)

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 100 \$ à Envol Charlevoix dans le cadre de l'organisation de la Fête de Noël 2025, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Patrick Lavoie profite de la période de questions pour présenter un hommage à madame Claudette Simard, qui ne se représente pas aux prochaines élections municipales. Il souligne que son implication en politique active a été remarquable et il tient à lui témoigner toute sa reconnaissance alors qu'elle a contribué au développement économique et social de la MRC de Charlevoix.

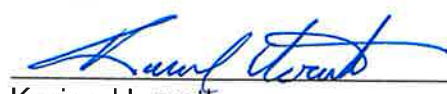
Les membres du conseil sont unanimes quant à son authenticité et son intégrité. La passion démontrée par madame Claudette Simard au fil des ans a inspiré plusieurs élus(es) dans Charlevoix. Les membres du conseil précisent qu'elle est un véritable modèle d'engagement, d'écoute et de dévouement envers l'amélioration du mieux-être de la population.

Madame Simard remercie à son tour les membres du conseil pour leur collaboration exceptionnelle. Elle rappelle l'importance de placer le citoyen au cœur des décisions et de mettre tous les efforts nécessaires pour collaborer entre municipalités. Elle tient à préciser le soutien familial dont elle a bénéficié et qui lui a permis de s'impliquer avec autant de ferveur en politique municipale.

SE-2025-24 9- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16h20.


Patrick Lavoie
Préfet


Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière